

Contribution Unique

à la formation professionnelle et à l'alternance
Anciennement **Taxe d'apprentissage**

Mode d'emploi Taxe 2024

Le lycée Édouard Branly est engagé dans des formations technologiques et professionnelles de qualité.

Nous avons besoin de votre contribution.

Quand verser en 2024

La part « barème » de votre contribution unique ?

6 mai 2024 : Ouverture de SOLTÉA aux établissements pour vérifier ou compléter leurs informations

1^{ère} période de répartition

27 mai 2024 : 1^{ère} période de répartition et ouverture de SOLTÉA pour les employeurs

2 août 2024 : Clôture de la 1^{ère} période.

9 août 2024 : 1^{er} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2^{ème} période de répartition

12 août 2024 : 2^{ème} période de répartition

4 octobre 2024 : Clôture de la campagne de répartition

11 octobre 2024 : 2^{ème} virement des fonds

Contribution Unique

Anciennement **Taxe d'apprentissage**

0,68%

de votre masse salariale brute

QUOTA

87%

versés
à votre OPCO
de branche

Bénéficiaires exclusifs,
Les CFA

BARÈME

13%

versés en direct
aux établissements
de votre choix

Lycée
Édouard Branly

Avec la Contribution Unique

Vous versez votre contribution (13%) en choisissant des établissements que vous soutenez.

C'est l'occasion de **renforcer vos liens avec le Lycée Édouard Branly.**

Comment verser ?

SOLTÉA - nouvelle plateforme de la caisse
des dépôts et consignations (CDC)

Code UAI du lycée Branly : 0690128P

SIRETS du lycée Branly: 196 900 831 000 13

OU 196 901 284 000 14



lien Soltéa

Vos interlocuteurs

Laureline CANAL
Gestionnaire du lycée

Armand Urvoy
Directeur Délégué aux Formations
Professionnelles et Technologiques

LYCÉE POLYVALENT EDOUARD BRANLY
**LYCÉE DES MÉTIERS DE L'ÉNERGIE, DE LA LUMIÈRE
ET DU NUMÉRIQUE**

25 rue de Tourvielle – 69005 LYON – France

T + 33 (0)4 72 16 70 00
www.lyceebranly.com